

ADMINISTRATEUR DE LA SÛRETÉ DANS UNE PME

Durée (en heures)

14

Public concerné

Tout public.

Prérequis

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre cette formation, celle-ci est adaptée.

But de la formation

- Assimiler les concepts essentiels relatifs à la propreté, la sûreté et la garantie d'action indispensables à la considération des concepts essentiels de sûreté.

Programme

L'encadrement légal :

- Les écrits essentiels législatifs et administratifs.
- Historique, changement du règlement.
- Les fondements communs de préservation.

L'implication judiciaire et lois pénales :

- Les implications civiles et pénales.
- Les imputations et implications propres dans la structure.
- La députation de capacité.

L'appréciation des dangers professionnels et le document unique :

- L'analyse des nécessités relatives au Document Unique.
- Les antécédents importants à l'appréciation des dangers professionnels.

- La compréhension des emplois, exercices et conditions de travail.
- Le détail du document unique : un dispositif de perfectionnement constant.
- La décision des actes de correction et leur maintenance.

Les guides en protection :

- Le médecin du travail.
- Le contrôle des activités.
- Le département protection des CARSAT.
- Les organes d'expertise.
- Le département sûreté de l'entreprise.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

- Implication et fonctions.
- Marche et manières.

Les accidents de travail et troubles professionnelles :

- L'administration des dépenses.
- Les facteurs et guides.
- Les explications.

La disposition de la protection des complications dans l'entreprise et son incorporation dans l'activité et la gestion des Ressources Humaines :

- Les repères actuels.
- L'agencement de l'ensemble : de la méthode de la Direction au Perfectionnement Constant.
- L'OHSAS 18001.
- La conduite assimilée ou doctrine QSE (Qualité, Sécurité, Environnement).

Les dispositifs essentiels de protection :

- Les contrôles.
- L'étude de complication.
- L'étude des accrocs et difficultés.
- Le plan de protection.

La sécurité des biens et des individus :

- Sécurité des permutations incorporelles.
- Sécurité des entrées matérielles.
- Prise en compte et administration des alarmes.

Les dispositifs de la sécurité :

- Les méthodes de modèle « FMDS ».
- L'arbre des déficiences.

- Les méthodes de modèle AMDEC.

Méthodes pédagogiques

L'apprenant suivra cette formation avec un(e) formateur/formatrice en face à face pédagogique ou en petit groupe tous les jours de la semaine du lundi au samedi. Les heures pourront être modulables avec le ou la stagiaire. Le formateur et l'apprenant pourront s'ils le souhaitent, appliquer la formation sur le terrain, dans le principe pédagogique de la « formation-action ». STRAFORMATION décline cependant toute responsabilité en cas d'accident ayant lieu en dehors de leurs locaux. Les moyens pédagogiques utilisés seront les supports écrits mentionnés en annexe. La formation sera dispensée en inter, dans nos locaux équipés d'ordinateur connecté en réseau avec possibilité de faire des exercices en ligne sur internet et d'aborder les thèmes souhaités par la stagiaire avec des situations concrètes. La formation pourra avoir lieu au sein de l'entreprise cliente si cela leur est préférable.

Moyens pédagogiques

Le formateur adaptera le contenu pédagogique aux besoins de l'apprenant.

Fin de la formation

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'apprenant à l'issue du stage, dans laquelle il sera indiqué l'intitulé de la formation, la nature, la durée de l'action ainsi que les objectifs atteints.